



Conseil national des missions locales

jeudi 10 novembre 2011 > n° 96

Adecco, le Fafih, les entreprises de propreté et la Gendarmerie nationale s'engagent avec le CNML pour favoriser l'emploi des jeunes

Le président du CNML, Bernard Perrut, député-maire de Villefranche-sur-Saône a signé le 9 novembre à l'Assemblée nationale quatre nouveaux accords de partenariat avec des grands opérateurs économiques qui s'engagent pour l'emploi des jeunes.

Adecco France, premier intermédiaire privé sur le marché de l'emploi, la Fondation Groupe Adecco qui développe un programme de mécénat de compétences et le réseau d'entreprises de travail temporaires d'insertion Adecco Insertion ont pour ambition l'accompagnement de tous vers l'autonomie et l'emploi.

L'accord signé par Fabrice Simoneau, directeur opérationnel Adecco France et Jérôme Gervais, délégué général de la Fondation Groupe Adecco en France, prévoit :

- la mise en œuvre d'actions expérimentales de parrainage en faveur des jeunes des missions locales,
- le développement de l'accès des jeunes de missions locales aux contrats intérimaires d'insertion,
- le développement de l'accès des jeunes de missions locales aux contrats de professionnalisation, d'apprentissage, d'insertion professionnelle intérimaire et de développement professionnel intérimaire.

► L'accord Adecco-CNML

Le FAFIH est l'OPCA du secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des activités de loisirs. Ce secteur occupe en France plus de 900 000 actifs, dont 690 000 salariés dans 10 activités : la restauration traditionnelle, les hôtels, les débits de boissons, la restauration collective, les cafétérias, les services des traiteurs, le monde de la nuit, les casinos jeux, la thalassothérapie et les bowlings.

L'accord signé par Michel Bedu, président du Fafih et Didier Chastrusse, vice-président du Fafih, s'appuie sur une expérimentation déjà menée en Basse-Normandie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur et porte sur :

- la valorisation du secteur et de ses métiers auprès des conseillers des missions locales et des jeunes,
- l'accès des jeunes de moins de 26 ans à la qualification et à l'emploi dans le secteur de l'hôtellerie restauration et des activités connexes,
- la mise en œuvre des dispositions de la loi 2011-893 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels sur la POE collective et la prépa-apprentissage.

► L'accord Fafih-CNML

La Fédération des entreprises de propreté et services associés (FEP SA) est l'organisation professionnelle représentative des 20 000 entreprises de propreté et des 433 000 salariés qui les composent. Le Fonds d'action pour la réinsertion et l'emploi (FARE) est une structure originale créée par accord paritaire en 1995, financée par les entreprises de propreté, qui contribue au développement de l'emploi durable dans les entreprises de propreté.

Cet accord signé par Patrick Leforestier, président du FEP SA et du FARE, renouvelle celui qui a été signé en décembre 2007. Il a pour objectif l'insertion durable des jeunes par un accompagnement renforcé en amont de l'emploi et par l'accès à la qualification via les contrats en alternance :

- Favoriser l'employabilité et la mobilité professionnelle des jeunes accompagnés par les missions locales en s'appuyant sur la voie de l'alternance pour l'accès à la qualification.
- Valoriser la branche et ses métiers auprès des conseillers des missions locales et des jeunes.
- Mettre en œuvre les dispositions de la loi 2011-893 relative au développement de l'alternance, contrats de professionnalisation et d'apprentissage, et à la sécurisation des parcours professionnels sur la

préparation opérationnelle à l'emploi collective.

► [L'accord FEP-FARE-CNML](#)

En 2011, la Gendarmerie nationale offre plus de 2500 postes de sous-officiers et plus de 7000 postes de gendarmes adjoints volontaires. Ces recrutements concernent des missions de sécurité publique, comme des emplois spécifiques en tant que de besoin.

La convention de partenariat signée par le général de brigade Philippe Mazy, sous-directeur des compétences de la Gendarmerie nationale, poursuit les objectifs suivants :

Présenter les emplois, les dispositifs de recrutement ainsi que les formations permettant aux jeunes qualifiés, ou non, d'entrer dans la Gendarmerie Nationale.

Présenter les différentes opérations partenariales.

Participer à la recherche de candidats qui répondent aux critères de recrutement de l'institution.

► [La convention Gendarmerie nationale - CNML](#)



Contact : Yves Auton, chargé de communication CNML
Tél. 01 57 33 81 91- Mél. yves.auton@finances.gouv.fr

[Désabonnement](#)